



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	12.12.2023
Titre du projet du marché	Réaffectation et assainissement énergétique des anciens locaux du département technique et urbanisme pour l'accueil extrascolaire et l'aménagement de salles de classes
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé.
ID du projet	269357
N° de la publication SIMAP	1378227
Date de publication SIMAP	23.11.2023
Adjudicateur	Ville de Bulle - Département urbanisme - Service des bâtiments
Organisateur	Jelk & Nancy Architecture Sàrl, Route de la Pâla 11, 1630 Bulle, Suisse, Téléphone: +41265642454, E-mail: offre@jelk-nancy.archi
Inscription	Uniquement sur simap.ch pour téléchargement des documents.
Visite	Pas de visite prévue.
Questions	15/12/2023, via forum simap.ch uniquement.
Rendu documents	18/01/2024 11h30. Le timbre postal ne fait pas foi.
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre.
Type de procédure	Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats	Groupement pluridisciplinaire comportant architecte, ingénieur civil et ingénieurs CVCSE.
Description détaillée des prestations / du projet	Mandat d'architecture et d'ingénierie civile, CVCSE pour la transformation, la surélévation et le changement d'affectation d'un bâtiment administratif en salles de classes et en accueil extrascolaire. 100% des prestations selon SIA 102, 103 et 108.
Communauté de mandataires	Admise, limitée à 4 bureaux par discipline.
Sous-traitance	Non admise.
Mandataires préimpliqués	Les bureaux préimpliqués (yc. organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
Comité d'évaluation ou Jury / collègue d'experts	<ul style="list-style-type: none"> • M. Fabrice Nancy, Architecte SIA • M. Alexandre Malacorda, Urbaniste de la Ville de Bulle, Chef de département • M. Vincent Accarisi, Adjoint au chef de département Urbanisme, Service Bâtiment <p>Suppléant:</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Cédric Jelk, Architecte HES
Conditions de participation	Aucune compétence, aptitude ou formation requise pour l'exécution du marché.
Critères d'aptitude	Aucun.
Critères d'adjudication / de sélection	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation de base du soumissionnaire – pondération 5 % <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Capacité en personnel et formation de base des personnes-clés 2. Références du soumissionnaire pour un marché de service – pondération 15 % <ol style="list-style-type: none"> 2.1 Quantité de références (liste) – 5% 2.2 Qualité des références (2 à 3 références choisies) – 10% 3. Prix – Montant de l'offre en rapport avec le cahier des charges – pondération 40 % 4. Qualité technique de l'offre du soumissionnaire – 10 % <ol style="list-style-type: none"> 4.1 Qualité et solution technique pour l'exécution du marché (expression libre à propos du projet) 5. Crédibilité de la proposition d'honoraires – nombre d'heures – pondération 10 %

6. Durabilité et environnement – pondération 10 %

7. Organisation de l'équipe projet du soumissionnaire – pondération 10%

7.1 Répartition des tâches et des responsabilités – 5%

7.2 Qualification des personnes-clés désignées – 5%

Notation du prix selon la méthode T2 du Guide romand. Les offres obtiendront la même note dans un écart de prix de 2% par rapport à l'offre la moins chère.

Notation du nombre d'heures selon la méthode T4 du Guide romand, avec un plateau de note 5 de -5% à +10% du nombre moyen et une base de note 0 en-deçà et au-delà de -30%, respectivement +60% du nombre moyen.

Indemnités / prix :

Aucune.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA 144/2022 et à l'art. 14 AIMP/2019.
- Les moyens d'appréciation /et la pondération /et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués).
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA 144/2022.
- Les délais sont corrects.

Manques de l'appel d'offres

La pondération et la méthode de notation du prix ne permettent pas une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres, même si le critère du nombre d'heures atténue légèrement la problématique.

Observations de l'OMPr

L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144.

